



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD  
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Guillaume Laurin-Taillefer, avocat et greffier de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

- ✓ Règlement numéro 2023 décrétant des travaux pour la construction et l'aménagement d'un nouveau garage municipal et autorisant un emprunt de huit millions sept cent mille dollars (8 700 000 \$) nécessaire à cette fin.

Le règlement numéro 2023 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 mai 2021 et est entré en vigueur le même jour.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: [www.st-colomban.qc.ca](http://www.st-colomban.qc.ca)

**DONNÉ À SAINT-COLOMBAN**, CE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat, O.M.A.  
Greffier  
[glaurin-taillefer@st-colomban.qc.ca](mailto:glaurin-taillefer@st-colomban.qc.ca)

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Guillaume Laurin-Taillefer, avocat et greffier de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 18 mai 2021 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: [www.st-colomban.qc.ca](http://www.st-colomban.qc.ca)

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 18<sup>e</sup> jour de mai de l'an deux mille vingt et un.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat, O.M.A.  
Greffier  
[glaurin-taillefer@st-colomban.qc.ca](mailto:glaurin-taillefer@st-colomban.qc.ca)